



FRANCE

ÉDUCATION

Le rôle-clé des équipes « valeurs de la République » depuis les attentats de 2015

EN QUELQUES ANNÉES, elles sont devenues un rouage essentiel de la politique gouvernementale sur la laïcité à l'école. Ces « ValRep », ou « équipes académiques valeurs de la République », comptent près de six cents personnels de l'éducation nationale, dont cent pour les écoles primaires. Ils sont inspecteurs d'académie en histoire-géographie, en philosophie ou sur la vie scolaire, chefs d'établissement ou enseignants, et exercent pour la plupart ces fonctions en plus de leurs missions habituelles. La moitié d'entre eux peuvent intervenir directement dans les établissements, l'autre moitié est davantage sollicitée pour des conseils et des formations.

Après les attentats de 2015, Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'éducation nationale, commence à structurer des cellules laïcité avec des référents dans chaque département. A partir de 2018, Jean-Michel Blanquer consacre leur montée en puissance, étoffe leur nombre et leurs missions et les renomme « valeurs de la République ». Elles incarnent alors la stratégie de recensement des atteintes à la laïcité pour « ne plus mettre la poussière sous le tapis ». L'assassinat de Samuel Paty par un terroriste islamiste vient renforcer cette volonté politique. Il n'est plus possible pour le ministère de ne pas être en capacité de réagir rapidement.

Pap Ndiaye s'inscrit dans cette lignée. Le ministre de l'éducation nationale ne veut pas ouvrir un nouveau front juridique. « La loi de 2004 est parfaitement claire », ne cesse-t-il de marteler.

Mais avec l'augmentation des signalements d'atteinte à la laïcité – 800 en 2018-2019, 2100 en 2021-2022, 1386 pour le premier trimestre de cette année scolaire –, la complexité des situations à gérer, comme le montre le port des abayas, signe religieux « par intention » et non par nature, ou encore la variété croissante des contestations – refus de participer à la semaine du goût ou de lire *Harry Potter* –, le ministre décide de mettre en avant le travail d'accompagnement réalisé par ces personnels.

« Interlocuteurs précieux »

La circulaire du 9 novembre 2022, dite « d'appui » car elle ne propose aucune norme ou réglementation nouvelle, vient ainsi conforter leur rôle : les chefs d'établissement sont invités à « s'appuyer plus systématiquement sur leur expertise ». « Les chefs d'établissement ont besoin d'être accompagnés et

outillés. Ce type de difficulté ne leur arrive pas tous les jours. Il s'agit aussi de s'assurer que chaque fait soit traité dans sa juste proportion. Dans un établissement scolaire, une équipe éducative peut surréagir et, dans un autre, avoir tendance à minimiser », fait-on savoir Rue de Grenelle.

« L'idée est désormais de gérer ces questions au plus près du terrain pour circonscrire les difficultés éventuelles et ne pas laisser une situation s'envenimer ou dégénérer », constate le chercheur Ismail Ferhat, membre de l'équipe d'Amiens. Didier Georges, représentant national du syndicat de proviseurs et principaux SNPDEN-UNSA, nuance : « Ce sont des interlocuteurs précieux qui apportent leur expertise dans des situations compliquées, même si leur installation et leur poids sont extrêmement variables d'une académie à l'autre. »

Les équipes académiques valeurs de la République prennent aujourd'hui en charge huit signalements d'atteinte à la laïcité sur dix. Les demandes de conseil émises par les chefs d'établissement ont triplé en un an.

Outre les actions de formation qui les monopolisent, l'accompagnement des équipes sur site ou des actions de prévention y compris à destination des élèves font partie de leur champ d'intervention. Si ces questions concentrent leurs forces, ces équipes sont aussi chargées de traiter les faits relatifs au racisme ou à l'antisémitisme. ■

S. LR